

Communiqué



Signature de la Convention de Subrogation OPCO-GAR 2025

A lire attentivement

 Le GAR a signé le 9 juillet la convention de subrogation OPCO GAR.

! Un point de désaccord persiste : l'intégration de la formation mécanique **Duo et Bento (0521)** dans la liste des formations obligatoires.

Les agents n'intervenant pas en garantie sur ces modèles, nous avons demandé leur retrait. Le constructeur a justifié leur maintien lié à la similitude de l'architecture électronique des futurs nouveaux produits 2026 et a accepté de réduire à 1 journée de formation versus 2 jours (idem formation 0524 Mécanique Clio).

 Malgré notre désaccord, nous avons signé la convention, **mais resterons vigilants** aux contenus des formations 2026 et la cohérence avec les formations DUO et BENTO déjà effectuées.

A l'avenir pour éviter cette situation, la nouvelle direction de la Formation Renault et le GAR ont convenu de se concerter, en amont, sur la liste des formations obligatoires.

Nouveauté 2025 : processus de signature des BI (Bulletin d'Inscription)

La mise en œuvre des nouvelles règles de gestion imposées par la réglementation a entraîné un retard dans la signature de la convention de subrogation 2025.

En effet, il est désormais **obligatoire de signer électroniquement chaque convention de formation ou Bulletin d'inscription (BI) pour obtenir la prise en charge financière.**

Rattrapage / Formations suivies entre le 1^{er} janvier et le 12 septembre 2025 :

Vous allez recevoir par mail un courrier explicatif (Lettre Réseau) et un guide Rcampus que vous pourrez retrouver sur le site du GAR:

 [Cliquez ici](#)

Pour les formations effectuées du 1^{er} janvier au 12 septembre vous avez jusqu'au 14 septembre 2025 pour valider les BI. (Attention à partir du 15 septembre les BI devront être signés à J-1 avant la formation. Le BI sera disponible à J+1 de la réception par mail de la convocation)

A réception signer les BI sans délai via la signature électronique.

 **Astuce** : cliquez sur [Valider la Liste](#) (en bas de la page BI en attente) pour valider l'ensemble des BI en attente.

À compter du 11 juillet 2025 :

Vous recevrez les convocations aux formations accompagnées du BI (Bulletin d'Inscription).
N'oubliez pas de signer le BI dès réception pour assurer la bonne gestion du processus.

 **Extension du dispositif en 2025.**

 **Cette année, le GAR fait évoluer le dispositif.** 

 **Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent désormais bénéficier de cette convention de subrogation !**

Qui peut bénéficier de la Convention OPCO-GAR ?

Pour être éligible, votre entreprise doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Avoir un effectif inférieur à 50 salariés au 31 décembre 2024,
- Être agent inscrit sur la liste de Renault Organisme de Formation.
- Être à jour de la contribution légale et conventionnelle au titre de la masse salariale 2023 et encaissée en 2024.

Budget & période de prise en charge

Le budget total alloué s'élève à 3 millions d'euros, répartis pour moitié sur des fonds conventionnels et sur votre (PDC) Plan de développement des compétences.

 En cas de financement épuisé.

 Si les budgets de la contribution conventionnelle ou du PDC sont épuisés :

-  Renault refacture le R1 des montants non pris en charge.
-  Le R1 refacture l'agent.

Les formations financées :

- ✓ Liste ci-dessous et sur le site du GAR agents-renault.fr
- ✓ Dispensées entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pensez à la mise à jour régulièrement de vos données sur R'Learning ! (entrées /sorties des collaborateurs)

- Assurez-vous que vos collaborateurs soient bien enregistrés, (n° SS, nom, prénom, fonction, type de contrat...)
- Vérifiez les adresses e-mails pour la réception des convocations
- Transmettez ces informations au RAG (Responsable Agent de votre concessionnaire) pour lui permettre de mettre à jour la base DMD

Besoin d'aide ?

Pour toute question ou accompagnement, contactez votre MRFR ou votre Responsable Agent Groupe (RAG)

Contact OPCO Mobilités  www.opcomobilites.fr

Contact GAR réservé aux adhérents : contact@gar-renault-dacia.fr

 Ci-dessous : Liste des formations éligibles à la convention de subrogation 2025.

Formations 2025	Durée unitaire en heures	Coût unitaire € HT
0127 C-P - Pit Stop 3-2022 Carrosserie - Peinture AUSTRAL Nouvel Hybride - Multimédia et ADAS	14	630
0320 Qualification Technique Electrification EM/TA	7	295
0322 - Recyclage Technique 2023 Mécanique	14	590
0323 - Pit stop 2-2023 Mécanique : Scenic 100% électrique et Rafale HEV	14	590
0324 Qualification Technique Electrification COTECH	7	295
0325 -Pit stop 1-2023 Carrosserie	14	590
0326 -Pit stop 2-2023 Carrosserie : Scenic 100% Electrique, Rafale HEV	14	590
0421 - Pit stop 1-2024 Mécanique : Nouveau Duster, Nouveau Master Electrique, Nouveau Spring	14	590
0423 - Pit stop 2-2024 Mécanique: R5 100% électrique et Rafale PHEV	14	590
0426 - Pit stop 2-2024 Carrosserie: R5 100% électrique et Rafale PHEV	14	590
0521 Pit stop 1-2025 Mécanique : Véhicule électrique compact EZ1 Duo-Bento	7	295
0522 Recyclage Technique Mécanique 2025	7	295
0523 Pit stop 2-2025 Mécanique : Bigster - R4	14	590
0524 Pit stop 3-2025 Mécanique : CLIO	7	295
0525 Pit stop 1-2025 Carrosserie : Véhicule électrique compact EZ1 Duo-Bento	7	295
0526 Pit stop 2-2025 Carrosserie : Bigster - R4	14	590

